Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/02/2024 à 14h02
Réference de l'AR : 054-200043693-20240228-2024_010-DE
Affiché le 29/02/2024 ; Certifié exécutoire le 29/02/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 24-02-08

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 28 FEVRIER 2024

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	35	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	3	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

Objet
RAPPORT ACTIVITES 2023

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :D MULDER (BASLIEUX) - P MOSCATO (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- GUILIN P (BEUVEILLE) GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- - N FOULON (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-- C LECOINTRE (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)-PAQUIN G (LONGUYON)- HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)--(A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: CLAUDET E (ALLONDRELLE)- ROUYER G (COLMEY)- LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) à MOINEAUX J (PIERREPONT)- DELATTRE B (OTHE) à CLAUDET E (ALLONDRELLE)- JL WOJCIK (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- N FOULON (LONGUYON) à JP JACQUE (jusqu'à 18h10)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 29/02/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 FEVRIER 2024 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La communauté de communes réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.
Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.
La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil prend acte du rapport présenté

Le Président

Fait à LONGUYON le 28/02/2024

Jean-Pierre JACQUE